

Appartient à: P-CLR-ACC-02 Reception of goods

Conditions générales d'acceptation DEEE Coolrec

Les présentes conditions générales d'acceptation sont applicables à divers sites Coolrec, à savoir: Coolrec Nederland, Recydel, Coolrec France et Coolrec Belgium. Ces sites sont ci-après nommés Coolrec.

| Conditions d'acceptation des marchandises Petits appareils électroménagers et électroniques, sans écrans | |
|--|--|
| Accepté | Refusé |
| <p>Petits appareils électroménagers, produits bruns : Radios, amplificateurs, chaînes stéréo, cassettes, tourne-disques, vidéos, caméras, haut-parleurs, appareils médicaux, instruments de mesure et jouets. Bouilloires électriques, friteuses, grille-pain, mixers, outils de jardin électriques, aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser, sèche-cheveux et rasoirs électriques.</p> <p>Petits produits blancs : Fours à micro-ondes, hottes aspirantes, appareils de chauffage mobiles et petits fours électriques</p> <p>Appareils électroniques TIC / ICT : Téléphones et télécopieurs, téléphones mobiles, photocopieuses, imprimantes, souris d'ordinateurs et claviers.</p> <p>Informatique de haute qualité : serveurs, routeurs, ordinateurs, disques durs, cartes de circuit imprimé, processeurs, équipements de réseau.</p> <p>Tous les équipements ont été débarrassés des matériaux d'emballage tels que les plastiques d'emballage, le bois, le papier / carton. Si cela n'a pas été fait, des coûts seront facturés, comprenant les coûts de déballage et les coûts de déchets pour l'éliminateur.</p> | <p>L'équipement qui inclut l'un des critères ci-dessous est refusé et renvoyé à l'éliminateur.</p> <p>Déchets dangereux: Tous types de batteries, aussi ceux-ci sont attachés dans des appareils, des pièces individuelles comme condensateurs, médicaments, seringues, substances radioactives, explosifs, bouteilles de gaz, piles, déchets chimiques, toners, cartouches etc., pots de peinture et bidons / bouteilles sous pression (bonbonnes en carbone, bombes aérosols, extincteurs, etc.) et substances toxiques. Equipement contenant de l'amiante.</p> <p>L'équipement doit être dépouillé de tous les types de lampes (comme tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie etc.)</p> <p>Dispositifs contenant de la nourriture et / ou des boissons. Appareils maculés avec de l'eau, des déchets chimiques, de l'huile ou des graisses.</p> <p>Les dispositifs qui ont été en contact avec des radiations et / ou des fluides corporels sans déclaration de décontamination sur chaque dispositif individuel.</p> <p>Gros électroménagers et congélateurs.</p> |

| Conditions d'acceptation des marchandises Téléviseurs / écran / tube cathodique | |
|---|---|
| Accepté | Refusé |
| <p>Téléviseurs et moniteurs: Écrans de télévision LCD, écrans TFT et Plasma et tubes à images.</p> <p>Les appareils sont offerts complètement, sans pièces manquantes, <i>avec un tube image intact.</i></p> <p>Tous les équipements ont été débarrassés des matériaux d'emballage tels que les plastiques d'emballage, le bois, le papier / carton. Si cela n'a pas été fait, des coûts seront facturés, comprenant les coûts de déballage et les coûts de déchets pour l'éliminateur.</p> | <p>L'équipement qui inclut l'un des critères ci-dessous est refusé et renvoyé à l'éliminateur.</p> <p>Déchets dangereux: Tous types de batteries, aussi ceux-ci sont attachés dans des appareils, des pièces individuelles comme condensateurs, médicaments, seringues, substances radioactives, explosifs, bouteilles de gaz, piles, déchets chimiques, toners, cartouches etc., pots de peinture et bidons / bouteilles sous pression (bonbonnes en carbone, bombes aérosols, extincteurs, etc.) et substances toxiques. Equipement contenant de l'amiante.</p> <p>L'équipement doit être dépouillé de tous les types de lampes (comme tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie etc.)</p> <p>Dispositifs contenant de la nourriture et / ou des boissons. Appareils maculés avec de l'eau, des déchets chimiques, de l'huile ou des graisses.</p> <p>Les dispositifs qui ont été en contact avec des radiations et / ou des fluides corporels sans déclaration de décontamination sur chaque dispositif individuel.</p> <p>Tous les appareils autres que la maison.</p> |

| Conditions d'acceptation des marchandises | |
|--|---|
| Matériel de réfrigération et de congélation | |
| Accepté | Refusé |
| <p>Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, comptoirs réfrigérés, distributeurs automatiques de boissons, unités de réfrigération mobiles, dispositifs isolés au polyuréthane (tels que les chaudières à eau) et équipements contenant des CFC.</p> <p>Tous les équipements ont été débarrassés des matériaux d'emballage tels que les plastiques d'emballage, le bois, le papier / carton. Si cela n'a pas été fait, des coûts seront facturés, comprenant les coûts de déballage et les coûts de déchets pour l'éliminateur..</p> | <p>L'équipement qui inclut l'un des critères ci-dessous est refusé et renvoyé à l'éliminateur.</p> <p><u>Dispositifs contenant de la nourriture et / ou des boissons. Appareils maculés avec de l'eau, des déchets chimiques, de l'huile ou des graisses.</u></p> <p>Tout le matériel doit être livré intact.</p> <p>Déchets dangereux: Tous types de batteries, aussi ceux-ci sont attachés dans des appareils, des pièces individuelles comme condensateurs, médicaments, seringues, substances radioactives, explosifs, bouteilles de gaz, piles, déchets chimiques, toners, cartouches etc., pots de peinture et bidons / bouteilles sous pression (bonbonnes en carbone, bombes aérosols, extincteurs, etc.) et substances toxiques. Equipement contenant de l'amiante.</p> <p>L'équipement doit être dépouillé de tous les types de lampes (comme tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie etc.)</p> <p>Les dispositifs qui ont été en contact avec des radiations et / ou des fluides corporels sans déclaration de décontamination sur chaque dispositif individuel.</p> <p>Tous les appareils autres que les congélateurs.</p> |

1. Coolrec recycle les produits blancs et bruns. Il s'agit de toutes les catégories de la liste des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :
 - **Réfrigérateurs domestiques**
 - **Appareillage de réfrigération professionnel**
 - **Appareillage informatique et de télécommunication**
 - **Appareillage à écran (téléviseurs, moniteurs)**
 - **Autres produits blancs et bruns, dont l'électronique grand public et combinaisons métal/plastique industrielles.**
2. L'appareillage livré aux fins de recyclage doit être préalablement annoncé par écrit à Coolrec. Il convient pour cela d'utiliser les coordonnées mentionnées dans le contrat.
3. Si l'expéditeur/évacuateur se charge lui-même du transport, il doit veiller à ce que ce transport soit approprié.
4. L'expéditeur/évacuateur doit également veiller à ce qu'il soit fait appel à une entreprise de transport agréée. Le nom de cette entreprise de transport doit être signalé à Coolrec en faisant usage des coordonnées mentionnées dans le contrat.
5. Tous les flux de matériel entrants et sortants seront pesés sur notre propre pont-basculé taré. Seul le bon de pesée de Coolrec est valable. Les bons de pesée obtenus sur d'autres ponts bascules ne seront pas acceptés.
6. Sauf indication explicite préalable, tout l'appareillage doit être livré non emballé dans le dispositif de collecte. On entendra par emballage, entre autres : boîtes (en carton), films plastiques, mousse expansée et autre matériau de protection. À défaut de quoi, les frais de déballage seront répercutés (au coût réel).
7. Les tarifs mentionnés dans la correspondance ne sont valables que si l'appareillage livré est conforme aux informations que vous avez fournies. Si la livraison est de nature différente, Coolrec sera en droit d'ajuster les tarifs.
8. Tous les envois doivent être accompagnés de documents de transport dûment complétés, dont une lettre de voiture internationale valide. Par ailleurs, la législation européenne en vigueur en matière de transferts de déchets peut imposer des notifications particulières (procédures de listes orange ou listes vertes). Les envois non accompagnés de documents de transports complétés (dont également les lettres d'accompagnement) ne peuvent pas être acceptés. L'autorité compétente en sera alors informée. Lorsque les formulaires

d'accompagnement sont obligatoires, il convient également de mentionner le numéro de référence de Coolrec.

9. L'acceptation d'un envoi a lieu par signature des documents de transport et / ou de la lettre d'accompagnement par Coolrec. Une copie de ce document sera conservée chez Coolrec.
10. Une inspection visuelle a lieu à la réception. L'acceptation définitive ne peut avoir lieu qu'après le déchargement ou le déversement du conteneur. Coolrec se réserve alors le droit de refuser l'envoi. Dans un tel cas, Coolrec prend contact avec l'expéditeur/évacuateur afin de trouver une solution. Si Coolrec doit pour cela engager des frais supplémentaires, il le fait alors savoir à l'expéditeur/évacuateur.
11. Si les DEEE livrés sont fortement endommagés, par exemple par la pression ou la poussée d'une grue ou pelleteuse lors du chargement dans un conteneur, ce matériel ne sera pas accepté. Les autorités concernées et/ou compétentes seront également informées du refus de cette cargaison et de la raison de ce refus.
12. Si Coolrec se charge du transport, l'appareillage devra être soigneusement emballé sur palettes ou dans des caisses-palettes (ou autrement si préalablement indiqué) et disposé prêt au transport au « niveau rue ».
13. L'appareillage livré aux fins de recyclage doit être exempt de saleté et de substances nocives et de matières entravant le bon recyclage. Dans le cas contraire, le chargement ne sera pas accepté. Voir pour cela le tableau 1.
14. L'appareillage ou ses composants dont la réception et le recyclage ne sont pas autorisés chez Coolrec ne seront pas acceptés. Leur réception sera communiquée à l'autorité compétente.
15. L'appareillage déclaré doit correspondre à l'appareillage contracté. Les appareils pour lesquels aucun prix n'a été convenu ne seront pas acceptés.
16. Pour les appareils non acceptés, il est toujours pris contact avec l'expéditeur/évacuateur afin de bloquer l'envoi et, si nécessaire, les autorités compétentes sont également informées. Durant la période de blocage, une solution est recherchée en concertation avec l'expéditeur/évacuateur. Si aucun accord n'est trouvé, les appareils non acceptés sont renvoyés aux frais de l'expéditeur/évacuateur ou Coolrec cherche une solution appropriée à mettre en œuvre aux frais de l'expéditeur/évacuateur.
17. À l'issue du recyclage de l'appareil livré, une facture est envoyée à l'adresse indiquée par l'expéditeur/évacuateur.

18. Si, en raison de la manière dont il a été livré, l'appareillage constitue un danger pour la sécurité du personnel de Coolrec, l'expéditeur/évacuateur en est informé. La responsabilité de ces derniers est engagée en cas de préjudice ou de dommage corporel résultant de la manière dont l'appareillage a été livré.
19. Si Coolrec suspecte une infraction à la loi, il portera plainte auprès de l'autorité compétente.
20. Les heures de livraison pour les différents sites sont :

| Site | Heures d'ouverture |
|-------------------|--------------------------------|
| Coolrec Nederland | 07h00 - 17h00 |
| Coolrec France | 08h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00 |
| Coolrec Belgium | 07h00 – 16h30 |
| Recydel | 08h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00 |

21. Adresses de livraison des différents sites :

| Site | Adresse de livraison |
|-------------------|--|
| Coolrec Nederland | Grevelingenweg 3 NL-3313 LB Dordrecht |
| Coolrec France | Rue d'Iéna F-59810 Lesquin |
| Recydel | 72, Rue Wérihet B-4020 Wandre |

22. En cas de modification au niveau des données et / ou heures convenues, il convient de passer un nouvel accord avec le service administratif responsable ou avec le site de traitement.